

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Société par Actions Simplifiées (SAS) en formation

Je soussignée Emma Les Biens

Agissant au nom du Crédit Coopératif,

En tant que Directeur de l'agence de Maisons-Alfort

Ladite banque dépositaire des fonds versés en vue de la constitution, de la société par actions simplifiée dont la dénomination sociale est 1^{ER} ETAGE ayant son siège social au 99-101 Rue Molière 94200 Ivry sur Seine et dont le capital social est fixé à 250 000 euros, divisé en 250 000 actions de valeur nominale de 1 euro chacune.

Vu les dispositions des articles L 227-1, L 225-3 et L 225-13 du Code de commerce,

Vu la liste des souscripteurs de la Société susvisée, établie et certifiée exacte, sincère et véritable par Monsieur Antoine TERRE, fondateur, et de laquelle il ressort que les 250 000 actions de numéraire de ladite Société, représentant un montant nominal de 1 euro ont été souscrites par deux sociétés, NEXT GS et SARL UBAC, et libérées à hauteur de 250 000 euros,

Constate :

- que la liste des souscripteurs annexée au présent certificat indique pour chacun d'eux le nombre d'actions souscrites et les sommes versées ;
- que les fonds versés et déposés au compte n°08028291589 ouvert au nom de la société en formation correspondent à ceux énoncés par ladite liste et représente la somme de : 250 000 euros.

En cas de non immatriculation de la société, conformément aux articles L 225-11 et L 227-1 du Code de commerce, les fonds déposés sur le compte capital en vue de la constitution de la société ne peuvent être retirés par les actionnaires que dans le délai de 6 mois à compter du dépôt des statuts au greffe.

Fait à Maisons- Alfort en deux
exemplaires,

Le 14 août 2025

